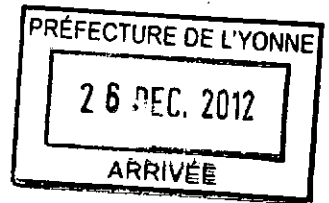




**N°2012 - 139 - Plan Climat Energie Territorial (PCET) - Présentation du Plan d'Actions avec les objectifs généraux**



rapporteur : Denis Roycourt

**Préalable**

Dans sa séance du 24 septembre 2009, le conseil municipal répondait favorablement à l'appel à candidature lancé dans le cadre du Programme Energie Climat Bourgogne organisé par le Conseil régional de Bourgogne et l'ADEME.

La ville d'Auxerre est ainsi engagée dans une démarche volontaire de plan climat-énergie territorial (PCET) sur son périmètre patrimoine et services, la dite loi Grenelle 2 rendant ce dispositif obligatoire uniquement pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants.

Un premier point d'étape de ce PCET a été acté par le conseil municipal par délibération 2012-088 du 20 septembre 2012, rappelant notamment :

- la finalité de la démarche, les objectifs et les enjeux,
- l'interaction avec le schéma climat air énergie (SRCAE) de la région Bourgogne,
- les niveaux d'intervention (échelles internes et institutionnelles),
- les résultats du bilan carbone patrimoine et services, dont les postes les plus émetteurs sont l'entier reflet des consommations d'énergie et qui font apparaître une très forte dépendance aux énergies fossiles ainsi qu'une importante vulnérabilité économique de la Ville vis-à-vis de la hausse prévisible du coût de l'énergie,
- les perspectives,
- la présentation des fiches actions,
- la présentation du volet adaptation au changement climatique,
- l'échéance d'approbation avant le 31 décembre 2012 d'un point d'étape de mise en œuvre.

Outre le défi climatique, le contexte énergétique mondial évolue en continuant à puiser dans les réserves décroissantes d'énergies fossiles, amenant certains Etats à s'intéresser à des formes d'extraction non conventionnelles de ces mêmes énergies. Le développement des pays émergents renforce la demande avec une production restant limitée ou instable, tirant inéluctablement le prix des énergies fossiles vers le haut, et soumis pour la zone euro à la parité euro-dollar.

L'efficacité énergétique est une des clés pour réduire la facture des importations de pétrole ou de gaz. Un enjeu important en ces temps de crise et de réduction des déficits.

**Rappel des fiches action**

Voir leur compilation informatique déjà présentée en septembre 2012

## VILLE D'AUXERRE (YONNE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL-- SEANCE DU 20 DECEMBRE 2012

---

VA 1 : Sensibilisation et formation des agents aux économies d'énergie

BAT-8 : Sensibiliser les agents et exploitants des bâtiments communaux aux économies d'énergie

→ voir développement dans les fiches.

→ ces deux actions ont été regroupées.

→ la panoplie d'actions sur le comportement a fait l'objet d'un recentrage sur la base d'un cahier des charges visant à retenir un prestataire via le CNFPT pour assurer les formations de sensibilisation.

VA 2 : Établir un plan de rationalisation des bâtiments communaux.

BAT-3: Engager une réflexion sur les modalités d'usage des bâtiments communaux

→ voir développement dans les fiches.

→ ces deux actions de même finalité ont été regroupées.

BAT-1: Renforcer la réhabilitation thermique du patrimoine bâti communal

→ voir développement dans la fiche.

BAT-2: Construire des bâtiments exemplaires

→ voir développement dans la fiche.

BAT-4: Améliorer/rénover/maintenir les équipements thermiques

→ voir développement dans la fiche.

BAT-5: Réduire les consommations d'électricité des services municipaux (volet maîtrise de la demande d'électricité).

→ voir développement dans la fiche.

BAT-6: Développer les énergies renouvelables sur le patrimoine communal

→ voir développement dans la fiche.

BAT-7: Recourir à la biomasse sur le réseau de chaleur de la ville

→ voir développement dans la fiche.

VA 8 : Programme de modernisation du réseau d'assainissement

→ voir développement dans la fiche.

VA 14 : Réduction des consommations d'électricité dans l'éclairage public

→ voir développement dans la fiche.

VA 16 : Établissement d'un plan de déplacement de l'administration Auxerroise

→ voir développement dans la fiche.

VA 17 : Gestion de la Flotte de véhicules

Contenu : rationaliser les déplacements, développer les pools de véhicules, développer le covoiturage, former à l'éco-conduite, favoriser les déplacements à faibles consommations et émissions en procédant de façon régulière au rajeunissement du parc (« véhicules propres »).

→ voir développement dans la fiche.

VA 18 : Dématérialisation des procédures

→ voir développement dans la fiche.

VA 19 : Restauration collective

Contenu : augmentation de la part AB, priorité aux circuits courts, lutte contre le gaspillage alimentaire, développement du tri sélectif.

→ voir développement dans la fiche

VA 20 : Gestion des déchets de l'administration municipale

Objectif de réduction de 30 % d'ici 2020.

→ voir développement dans la fiche.

VA 21 : Service achats éco-responsable

→ voir développement dans la fiche.

VA 25 : Mise en place d'un programme favorisant les déplacements doux

Poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur cyclable.

→ voir développement dans la fiche.

Les fiches action suivantes restent également poursuivies et développées:

VA 7 : Opération zéro produit phytosanitaire,

VA 9 : Mise en œuvre d'un programme de végétalisation de la ville,

VA 10 : Favoriser la biodiversité en ville,

VA 15 : Réduction de la consommation d'eau potable,

VA 22 : Programme d'aménagements nouveaux,

VA 23 : Réglementation d'urbanisme incitant un développement durable,

VA 24 : Communication sur le développement durable et ses actions.

### **Stratégie d'élaboration du plan d'actions**

Le tableau joint en annexe 1 met en perspective à horizon 2020, les prévisions de réduction des émissions de GES et d'augmentation de la part d'énergies renouvelables, par action.

Sa présentation reprend les différents postes émetteurs issus de l'organisation de la collecte des données.

Pour les consommations de chauffage, le plan d'actions est présenté par types d'énergie. Sa lecture permet de distinguer le poids des MWh gaz, des m<sup>3</sup> de fioul et des kWh électriques (électricité tous usages ou éclairage public) consommés. Par exemple, on pourra ainsi agir prioritairement sur les bâtiments chauffés au fioul.

Tous les secteurs émetteurs ont été explorés, ainsi chaque service de la collectivité est concerné.

Dans le cas de combinaisons d'actions pour un même secteur émetteur, les prévisions par action permettent d'identifier le niveau de contribution de chaque action, en prenant en compte une pondération.

La finalité du plan d'actions avec des objectifs prévisionnels tels qu'ils sont présentés, est de mettre en perspective le champ des possibles par type d'action, et représenté comme autant d'effets levier. Les objectifs de prévisions n'ont donc pas fait à ce stade, l'objet d'une compilation arithmétique.

### **Chauffage au Gaz (3700 téq CO2) et Chauffage au fioul (1 000 téq CO2) :**

→ la combinaison des deux actions VA 1 et BAT-8 amène globalement une prévision de réduction d'émissions de GES de 3 % à partir de 2013/2014.

→ la combinaison des deux actions VA 2 et BAT-3 amène globalement une prévision de réduction d'émissions de GES de 8 % à échéance 2020.

→ action BAT- 4 : objectif prudent à 3 % de réduction, compte-tenu des importantes diminutions déjà engrangées ces dernières années dans le cadre du contrat d'exploitation de chauffage.

### **Isolation des bâtiments (action BAT-1)**

Cette action permet de diminuer fortement les besoins de chauffage des bâtiments, principal poste de consommations d'énergie (gaz et fioul).

3 scénarii sont présentés:

- un programme « à minima » portant sur la rénovation de 3 sites d'ici 2020, et permettant une réduction d'émissions de GES de 3% à échéance 2020 (coût 3,4 M € ttc).

- un programme portant sur la rénovation de 9 sites d'ici 2020 et permettant une réduction d'émissions de GES de 11% à échéance 2020 (coût 8,4 M € ttc).

- un troisième scénario volontariste portant sur la rénovation de 12 sites, et permettant une

réduction d'émissions de GES de 14% à échéance 2020 (coût 12 M € ttc).  
Il est précisé que ces opérations seraient limitées aux seuls travaux d'isolation.

**Développement des énergies renouvelables (action BAT-6)**

- pour le passage en chaufferies bois, il sera généralement privilégié les chaufferies fonctionnant au fioul.
- le développement d'installations photovoltaïques sera tributaire du tarif de rachat du kwh électrique produit, et généralement fixé par les pouvoirs publics.
- cette action permet de combiner une baisse des émissions de GES et une augmentation de la part d'énergies renouvelables.
- il est présenté 2 scénarii :
  - un programme avec 10 % d'énergies renouvelables à échéance 2020.
  - un programme avec 15 % d'énergies renouvelables à échéance 2020.

**Electricité tous usages (680 téq CO2)**

- la combinaison des deux actions VA 1 et BAT-8 amène globalement une prévision de réduction d'émissions de GES de 5 % à partir de 2013/2014.
- la combinaison des deux actions VA 2 et BAT-3 amène globalement une prévision de réduction d'émissions de GES de 5 % à échéance 2020.
- action BAT-5 (volet MDE): la prévision de réduction est de 8 % à échéance 2020.

**Autres postes énergie (500 téq CO2)**

- action VA 14 : Réduction des consommations d'électricité dans l'éclairage public
- la prévision de réduction d'émissions de GES est de 20 % échelonné entre 2013 et 2020.

**Chauffage Urbain (5 200 téq CO2)**

- action BAT-7: Le chauffage urbain actuellement au gaz représente un potentiel important de réduction d'émissions de GES et d'augmentation de la part d'énergies renouvelables.
- l'objectif est un passage à 75 % de biomasse à périmètre actuel constant.
  - la prévision de réduction d'émissions de GES est de 75 % avec une augmentation de la part d'énergies renouvelables de 75 %, à partir de 2015, dans le cadre d'une nouvelle DSP.

**Déplacement de personnes (2 400 téq CO2)**

- la combinaison des actions VA1, VA 16, VA 25 amène une prévision de réduction d'émissions de GES de 10 % à échéance 2020.

**Immobilisations (1 100 téq CO2)**

- bâtiments : la combinaison des actions VA 2, BAT-3 et VA 21 amène une prévision de réduction d'émissions de GES de 10 % à échéance 2020.
- véhicules : la combinaison des actions VA 17 et VA 21 amène une prévision de réduction d'émissions de GES de 10 % à échéance 2020.
- parc informatique : pas de prévision de réduction compte-tenu du nécessaire taux de renouvellement du matériel.

**Fournitures et services entrants (800 téq CO2)**

- restauration collective VA 19 : la prévision de réduction d'émissions de GES est de 10 % à échéance 2020.
- consommables bureautiques : la combinaison des actions VA 18 et VA 21 amène une prévision de réduction d'émissions de GES de 20 %.
- papier : la combinaison des actions VA 18 et VA 21 amène une prévision de réduction d'émissions de GES de 20 %.

## VILLE D'AUXERRE (YONNE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 20 DECEMBRE 2012

---

- matériels de bureau : prévision de réduction d'émissions de GES de 10 %.

#### **Déchets municipaux (750 téq CO2)**

Action VA 20 : prévision de réduction d'émissions de GES de 30 % à échéance 2020.

#### **Frêt (230 téq CO2)**

- engins techniques gazole : la combinaison des actions VA 16 et VA 17 amène une prévision de réduction d'émissions de GES de 20 % à échéance 2020.

- restauration collective / transports scolaires : prévision de réduction de 10 %, à échéance 2020.

- livraisons restauration collective : prévision de réduction de 10 %, à échéance 2020.

#### **Remarques**

Les résultats obtenus dépendront en grande partie des orientations budgétaires pluriannuelles d'ici 2020 selon les crédits mobilisables (autofinancement et conventionnement), notamment pour ce qui concerne la réalisation des travaux de réhabilitation du bâti (fiche action BAT-1).

La recherche de financements (CPPE, MPPE, CEE, fonds chaleur, tarifs d'achat EnR, appels à projet, subventions, fonds d'aide à la transition énergétique, etc) sera ainsi poursuivie.

#### **Rappel du volet adaptation**

Un volet adaptation au changement climatique accompagne chaque plan climat. En effet, les actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre ont pour but d'atténuer le changement climatique mais ne permettront pas d'éviter les bouleversements en cours. C'est l'objet du facteur 4 d'ici 2050 ayant pour objectif une diminution par 4 des consommations d'énergie visant à contenir le réchauffement de la planète à plus deux degrés, voire plus compte-tenu des dernières prévisions. Face à ces perturbations, la ville d'Auxerre devra s'adapter là où elle serait la plus vulnérable, considérant qu'en milieu urbain il est généralement redouté les phénomènes d'îlots de chaleur dans les bâtiments.

#### **Pièces annexes :**

- Annexe 1 : tableau de bord mettant en perspective à l'horizon 2020 les prévisions de réduction des émissions de GES et d'augmentation de la part d'énergies renouvelables, par action (2 pages).

- Compilation informatique des fiches action (consultables dans l'Intranet – rubrique réunion de municipalité).

#### **Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver cette première étape de mise en œuvre du plan d'actions du Plan Climat Energie Territorial de la ville d'Auxerre.

---

#### **Avis des commissions :**

. commission des travaux 06 décembre 2012 : favorable

. commission des finances : -

---

#### **Vote du conseil municipal :**

- 31 voix pour : unanimité

- voix contre :

- 3 abstentions : Patrick Rigolet, Aurélie Girard, Richard Jacob

- 5 absents lors du vote : Malika Ounes, Jean-Luc Emery, José Thérézo, Vincent Vallé, Bruno Marmagne

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 20 DECEMBRE 2012**

---

**Exécution de la délibération :**

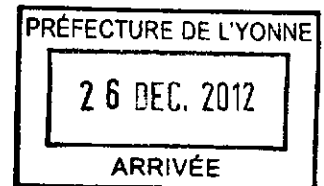
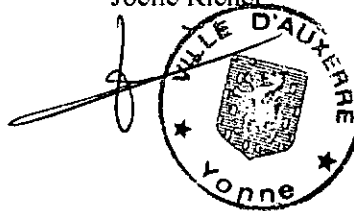
*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)*

Affichée en mairie le : 21 décembre 2012

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le : 26 DEC. 2012

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération :

Pour le maire,  
l'adjointe aux Affaires Générales,  
Joëlle Richet



PRÉFECTURE DE LYONNE  
26 DEC. 2012  
ARRIVÉE

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL DE LA VILLE D'AUXERRE

TABLEAU DE BORD

RAPPEL DES RESULTATS DES BILANS CARBONE PATRIMOINE & SERVICES PAR POSTE EMETTEUR

MISE EN PERSPECTIVE A L'HORIZON 2020 DES PREVISIONS DE REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ET D'AUGMENTATION DE LA PART D'ENERGIES RENOUVELABLES, PAR ACTION.

POSTE	en global	SECTEUR EMETTEUR	de données		N° DE L'ACTION	INTITULE DE L'ACTION	OBJECTIFS GENERAUX PAR ACTION A L'HORIZON 2020	
			Direction concernée	on t4q CO2			REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES)	AUGMENTATION DE LA PART D'ENERGIE RENOUVELABLE (ENR)
BATTIMENT	5 400 t4q CO2	Chauffage Gaz	3 700	DRH	VA 1	Sensibilisation et formation des acteurs (action combinée et regroupée avec BAT 8)	objectif combiné de moins 3 % à partir de 2013/2014	2 scénarii (plus 10 % et plus 15%)
				DBAT	BAT-8 (nouvelle fiche)	Sensibiliser les agents et exploitants des bâtiments communaux (regroupé avec VA 1)		
				DG	VA 2	Plan de rationalisation des bâtiments (action combinée et regroupée avec BAT 3)		
				DBAT	BAT-3 (nouvelle fiche)	Engager une réflexion sur les modalités d'usage des bâtiments communaux (regroupé avec VA 2)		
				DBAT	BAT-1 (ex VA 3)	Renforcer la réhabilitation thermique du patrimoine bâti communal		
				DBAT	BAT-2 (nouvelle fiche)	Construire des bâtiments exemplaires		
				DBAT	BAT-4 (ex VA 4 et VA5)	Améliorer/rénover/maintenir les équipements thermiques		
				DBAT	VA 12)	Développer les énergies renouvelables sur le patrimoine communal		
				DRH	VA 1	Sensibilisation et formation des acteurs (action combinée et regroupée avec BAT 8)		
				DBAT	BAT-8 (nouvelle fiche)	Sensibiliser les agents et exploitants des bâtiments communaux (regroupé avec VA 1)		
				DG	VA 2	Plan de rationalisation des bâtiments (action combinée et regroupée avec BAT 3)		
				DBAT	BAT-3 (nouvelle fiche)	Engager une réflexion sur les modalités d'usage des bâtiments communaux (regroupé avec VA 2)		
				DBAT	BAT-1 (ex VA 3)	Renforcer la réhabilitation thermique du patrimoine bâti communal		
				DBAT	BAT-2 (nouvelle fiche)	Construire des bâtiments exemplaires		
Electricité tous usages	680	Chauffage Fioul	1 000	DBAT	BAT-4 (ex VA 4 et VA5)	Améliorer/rénover/maintenir les équipements thermiques	objectif combiné de moins 3 % à partir de 2013	2 scénarii (plus 10 % et plus 15%)
				DBAT	VA 12)	Développer les énergies renouvelables sur le patrimoine communal		
				DRH	VA 1	Sensibilisation et formation des acteurs (action combinée et regroupée avec BAT 8)		
				DBAT	BAT-8 (nouvelle fiche)	Sensibiliser les agents et exploitants des bâtiments communaux (regroupé avec VA 1)		
				DG	VA 2	Plan de rationalisation des bâtiments (action combinée et regroupée avec BAT 3)		
				DBAT	BAT-3 (nouvelle fiche)	Engager une réflexion sur les modalités d'usage des bâtiments communaux (regroupé avec VA 2)		
				DBAT	BAT-1 (ex VA 3)	Renforcer la réhabilitation thermique du patrimoine bâti communal		
				DBAT	BAT-2 (nouvelle fiche)	Construire des bâtiments exemplaires		
				DBAT	BAT-4 (ex VA 4 et VA5)	Améliorer/rénover/maintenir les équipements thermiques		
				DRH	VA 1	Sensibilisation et formation des acteurs (action combinée et regroupée avec BAT 8)		
				DBAT	BAT-8 (nouvelle fiche)	Sensibiliser les agents et exploitants des bâtiments communaux (regroupé avec VA 1)		
				DG	VA 2	Plan de rationalisation des bâtiments (action combinée et regroupée avec BAT 3)		
				DBAT	BAT-3 (nouvelle fiche)	Engager une réflexion sur les modalités d'usage des bâtiments communaux (regroupé avec VA 2)		
				DBAT	BAT-1 (ex VA 3)	Renforcer la réhabilitation thermique du patrimoine bâti communal		
Postes Energie	5 200 t4q CO2	Eclairage Public	400	VA 14	Réduction des consommations d'électricité dans l'éclairage public	objectif de moins 20 % échelonné entre 2013 et 2020		
				DSP assainissement	30 000 litres fioul			Programme de modernisation du réseau d'assainissement
				DSP assainissement	86			
CHAUFFAGE URBAIN	5 200 t4q CO2	GAZ COGE	4 400	VA 8	Programme de modernisation du réseau d'assainissement	moins 75% à partir de 2015	plus 75% à partir de 2015	
				GAZ Chauffage	800			
				Electricité (négligeable)	10			
DEPLACEMENTS DE PERSONNES	2 400 t4q CO2	Visiteurs	1 900	DBAT	BAT 7 (ex VA 6)	Recourir à la biomasse pour le réseau de chaleur du quartier Sainte Geneviève	objectif combiné de moins 10 %	
				DG	VA 2 et BAT-3	Plan de rationalisation des bâtiments avec réflexion sur les modalités d'usage des bâtiments		
				DRH	VA 1	Mise en œuvre d'un programme favorisant les déplacements doux		
				DGSR	VA 21	Service Achats éco-responsable		
				DG	VA 2	Plan de rationalisation des bâtiments avec réflexion sur les modalités d'usage des bâtiments		
				DPL	VA 17	Gestion de la flotte véhicules		
				DGSR	VA 21	Service Achats éco-responsable		
				DGSR	VA 21	Service Achats éco-responsable		
				DGSR	VA 21	Service Achats éco-responsable		
				DGSR	VA 21	Service Achats éco-responsable		
IMMOBILISATIONS	1 100 t4q CO2	Batiments	560	VA 2 et BAT-3	Plan de rationalisation des bâtiments avec réflexion sur les modalités d'usage des bâtiments	objectif combiné de moins 10 %		
				DGSR	VA 21			Service Achats éco-responsable
				DGSR	VA 21			Service Achats éco-responsable
		Véhicules	280	DPL	VA 17	Gestion de la flotte véhicules	objectif combiné de moins 10 %	
				DGSR	VA 21	Service Achats éco-responsable		
				DGSR	VA 21	Service Achats éco-responsable		
		Mobilité	160	DGSR	VA 21	Service Achats éco-responsable	mis à zéro du fait du renouvellement du parc	
				DGSR	VA 21	Service Achats éco-responsable		

de données			Direction concernée	N° DE L'ACTION	INTITULE DE L'ACTION	OBJECTIFS GENERAUX PAR ACTION A L'HORIZON 2020		
POSTE	SECTEUR EMETTEUR	répartiti on en t4q CO2				REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES)	AUGMENTATION DE LA PART D'ENERGIE RENOUVELABLE (ENR)	
<b>FOURNITURES ET SERVICES ENTRANTS</b>	800 t4q CO2	Restauration Collective	DEE	VA 19	VA 19 : Restauration collective	objectif de moins 10 %		
		Consommables bureautique	DGSR	VA 18	VA 18 : Dématériatation des procédures		objectif combiné de moins 20 %	
		Papier	DGSR	VA 21	VA 21 : Service Achats éco-responsable			
			DGSR	VA 18	VA 18 : Dématériatation des procédures		objectif combiné de moins 20 %	
			DGSR	VA 21	VA 21 : Service Achats éco-responsable			
		Services externes	DGSR	VA 21	VA 21 : Service Achats éco-responsable	objectif de moins 10 %		
		Matériels de bureau	DGSR	VA 21	VA 21 : Service Achats éco-responsable			
<b>DECHETS MUNICIPAUX</b>	750 t4q CO2	déchets non triés		VA 20	Gestion des déchets de l'administration municipale	objectif combiné de moins 30 %		
		déchets de balayages		VA 20	Gestion des déchets de l'administration municipale			
		déchets verts		VA 20	Gestion des déchets de l'administration municipale			
		encombrants	DPL	VA 20	Gestion des déchets de l'administration municipale			
		gravats		VA 20	Gestion des déchets de l'administration municipale			
		autres déchets		VA 20	Gestion des déchets de l'administration municipale			
		déchets non triés		VA 20	Gestion des déchets de l'administration municipale			
		déchets triés		VA 20	Gestion des déchets de l'administration municipale			
		déchets issus de la restauration	DPL	VA 20	Gestion des déchets de l'administration municipale			
		autres services (1300 tonnes de déchets)		VA 20	Gestion des déchets de l'administration municipale			
				VA 20	Gestion des déchets de l'administration municipale			
<b>FRET</b>	230 t4q CO2	Engins techniques - gazole	DPL	VA 17	Gestion de la flotte véhicules	objectif combiné de moins 20 %		
		Transports scolaires	DETP	VA 16	Etablissement d'un plan de déplacements de l'Administration Auxemoise		objectif de moins 10%	
		Livraisons restauration	DEE	VA 19	Restauration collective			objectif de moins 10 %
		Courrier entrant	DEE	VA 19	Restauration collective			
		Courrier sortant	DGSR					
		Livraisons fournitures tertiaires	DGSR					
			DGSR					
	DGSR							

DEV	VA 7	Opération zéro phyto
DEV	VA 9	Mise en œuvre d'un programme de végétalisation de la ville
DEV	VA 10	Favoriser la biodiversité en ville
DBAT	VA 15	Réduction de la consommation d'eau potable
DURBA	VA 22	Programme d'aménagements nouveaux
DURBA	VA 23	Réglementation d'urbanisme incitant un développement durable
DIRCOM	VA 24	Communication sur le développement durable et ses actions

PRÉFECTURE DE L'YONNE  
**26 DEC. 2012**  
 ARRIVÉE